



Montricher, le 15 juin 2018

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 17 mai 2018**

M. le Président Pierre-André Blanchard ouvre la séance à 20h15. Il salue MM. Grandjean et Reymond, représentant la presse.

1. Appel

29 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mmes Manuela Failletaz et Vera Michalski et MM. Gilles Brocard, Kévin Golay et Alain Lamercy étant excusés et M. Julien Buffet est absent. La Municipalité est au complet.

2. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, à l'unanimité par un vote à main levée.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2018

M. Cédric Beaud demande la modification suivante : à la page 2, 5^{ème} paragraphe + en page 4, 8^{ème} paragraphe : "Le travail de mise en conformité de la mesure A11 a été fait et il est actuellement consigné dans un dossier confidentiel déposé auprès de la Municipalité".

M. Norbert Penel estime que le procès-verbal reflète ce qui a été dit lors de la dernière séance et il pense qu'il ne doit pas être modifié.

Le Président passe au vote à bulletins secrets pour l'acceptation de la modification demandée par M. Cédric Beaud.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 29, bulletins rentrés : 29, bulletin nul : 0, bulletins blancs : 5. Bulletins valables : 24.

La modification est refusée par 17 NON et 7 OUI.

Le procès-verbal est donc accepté tel que présenté, à l'unanimité par un vote à main-levée.

4. Préavis 01/18 "Installation d'une fontaine dans le préau"

Mme Sylvette Lambercy fait circuler le prototype de la fontaine et passe la parole à M. le Syndic Didier Amez-Droz.

M. Didier Amez-Droz apporte les précisions suivantes au préavis et au rapport de la commission, notamment concernant les dimensions du projet et la dangerosité de la fontaine :

- 2 places de parc sont également supprimées pour mettre un bac à terre pour les enfants
- Ce bac sera aussi dangereux que la fontaine concernant les angles et les arêtes
- Le mur qui longe la cour d'école est en granit donc pas moins dangereux que la fontaine
- A la demande de la commission, la Municipalité s'est approchée du BPA (Bureau de prévention des accidents) et la réponse est : "Il est évident que cette fontaine aura un grand pouvoir d'attraction vis-à-vis des enfants et sera à coup sûr investie comme nouveau terrain de jeux." Cela fera donc une place de jeu supplémentaire.

Mme Leïla Cretegnny lit le rapport de la commission. Cette dernière invite le Conseil communal à refuser le préavis municipal n° 01/18 "Installation d'une fontaine dans le préau", tel que proposé.

Mme Christine Morel dit que la cour d'école est occupée principalement par les enfants, soit pendant les récréations, soit après l'école pour y jouer. Le projet de la cour est super et bien sécurisé par rapport aux voitures notamment. Elle trouve dommage de créer quelque chose de dangereux. De plus, elle pense qu'il faut le maximum de places de parc lors des nombreuses manifestations organisées par les diverses sociétés du village. L'idée de mettre un symbole dans la cour n'est pas mauvaise, mais il faut réfléchir à quelque chose d'utile pour tout le monde, par exemple une table avec des bancs.

M. François Morel pense que l'emplacement pourrait être sympa avec cette remontée de fontaine, quand l'on regarde depuis le haut de la rue.

M. Jean-Bernard Aquillon trouve déjà dangereux les enfants qui grimpent sur le mur, alors il pense qu'avec cette fontaine d'un mètre cinquante de haut, il y aura des accidents. Si la Municipalité souhaite un lieu de rencontre, ils peuvent installer une table avec deux bancs en pierre comme à Mauraz et cela serait vraiment convivial.

M. François Morel dit que le mur est beaucoup plus haut que la fontaine, et que les jeux peut-être aussi ?

M. Jean-Bernard Aquillon précise que sur le mur il y a une barrière, mais cette fontaine est une invitation à jouer.

Mme Sylvette Lambercy explique que la fontaine fait 1,50 m, mais que le jeu qui va être installé est un peu plus haut! Alors il faudrait aussi abolir le jeu?

M. Yanick Stocker informe que les jeux sont dans les normes, avec du tartan de sécurité au sol, ils sont prévus pour les enfants et légalisés. De plus comme discuté en commission, est-ce que la Municipalité est prête à accepter que des enfants fassent du roller, de la planche à roulette ou de la trottinette sur la fontaine ou s'y assoient pour boire un verre? Et mettre les jeux en contrepartie de la fontaine, il trouve cela injuste!

Mme Elodie Freymond invite la Municipalité à représenter le projet dans son ensemble, la Commission n'est pas contre le fait de faire quelque chose dans la cour, mais elle est contre le modèle de la fontaine qui est proposé.

M. Cédric Beaud dit que la Municipalité a essayé avec ce projet de mettre un point final aux travaux de refonte de la cour d'école et du parking, en offrant à la population un objet autour duquel elle puisse se retrouver. Tous les objets urbains et tous les bâtiments peuvent subir des dégradations. Et il est possible de se blesser partout aussi, sur des escaliers par exemple. Il espère que si le projet est accepté, il y aura des gens qui iront s'asseoir sur la fontaine ou sur le banc qui se trouve à l'arrière, avec vue sur les alpes.

M. Marc Dähler demande si dans le règlement communal, il y a une interdiction de grimper sur les monuments, une fontaine étant un monument?

M. Didier Amez-Droz répond que rien n'est prévu dans le règlement, donc cela n'est pas interdit.

M. Olivier Zbinden trouve dommage que personne ne se soit enthousiasmé en voyant le projet ! Le problème c'est que le projet n'est pas équilibré et rien ne s'en dégage. C'est froid et pas abouti.

M. Yanick Stocker aurait aimé pouvoir valider le concept, l'idée d'implanter quelque chose dans la cour d'école avant que la Municipalité ne présente son préavis. Le projet de la fontaine est arrivé comme unique choix alors que cela n'a jamais été mentionné avant au sein du Conseil.

M. le Président Pierre-André Blanchard dit que la Municipalité fait son travail, elle regarde ce qu'elle peut faire et amène des projets. C'est son rôle. Le Législatif donne ensuite son avis et valide ou non le projet.

M. Didier Amez-Droz répond à M. Hervé Buffet que ce n'est pas un bassin, la coquille St-Jacques ne contiendra pas beaucoup d'eau. M. Chappuis leur avait proposé trois projets et ils ont gardé celui des Tablettes. Effectivement ce n'est pas une fontaine, mais un objet d'art. Les tablettes rappellent les pierres calcaires du Jura.

M. Alain Morel demande s'il n'est pas possible de la mettre ailleurs que dans la cour d'école où personne ne la voit? Par exemple devant l'Hôtel des 2 Sapins, à l'endroit du sapin de Noël?

M. Didier Amez-Droz dit que l'on verra la fontaine depuis l'Hôtel.

M. le Président clôt la discussion et passe au vote à bulletins secrets.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 29, bulletins rentrés : 29, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 0. Bulletins valables : 29.

Le préavis municipal n°01/18 "Installation d'une fontaine dans le préau" est refusé par 23 NON et 6 OUI.

5. Communications de la Municipalité

M. Caroly Schopfer : un préavis pour la pose de panneaux solaires sur la STEP viendra prochainement.

Ils ont reçu une pétition pour la création d'un passage piéton à la Rue du Bourg, vers le Lion d'Or. Un rendez-vous est fixé la semaine prochaine avec le voyer pour savoir si cela est possible ou non.

La dernière couche de goudron sera posée en juin ou juillet sur la route entre la Fromagerie et le garage Mafotech.

La route cantonale entre le Canada et l'Isle sera fermée durant 3 semaines pendant juillet/août, pour refaire le revêtement complet

S'agissant de la consommation d'eau, en 2017 elle s'est élevée à 145'383 mètres cubes et le pompage à tourner 1508 heures. En 2016, la consommation était de 114'716 mètres cubes et le pompage n'a tourné que 943 heures. Merci donc de respecter les restrictions d'eau quand elles sont mises en place.

M. Cédric Beaud : concernant l'ASIABE, un préavis pour l'accueil parascolaire a été voté par le Conseil Interscolaire. Elle va donc ouvrir dès la rentrée d'août des structures parascolaires sur trois sites, à savoir Apples, Pampigny et celui de Bière est en suspens car il se trouve dans un abri et il ne répond pas aux normes actuelles. Des discussions sont en cours. Il invite les parents intéressés par un accueil parascolaire à s'inscrire auprès de l'ASIABE.

M. Pierre-Yves Morel : l'ARCAM, le MBC, Morges Région Tourisme et le Parc Jura Vaudois ont été chercher des fonds auprès de la Confédération et du Canton pour poser des panneaux d'information touristiques dans les communes du haut du district qui font partie du Parc. Il y aura des infos sur la Fromagerie, la Fondation Jan Michalski, ainsi que sur les sentiers pédestres. Il y en aura un à la Gare et un au centre du village. Ces panneaux ne vont rien coûter à la Commune et l'entretien sera aussi assuré par les quatre sociétés.

Des copeaux sont à disposition à la place à bois, gratuitement pour un usage privé. Si c'est plus d'un mètre cube, il faut s'annoncer au garde et il faudra payer.

Mme Sylvette Lambercy : l'AJERCO a informé la Municipalité que Mme Virginie Myara a été agréée comme maman de jour à Montricher.

Concernant le passage de Montricher de l'AJERCO à l'AJEMA, il faut attendre que la fusion des communes d'Apples, Pampigny, Sévery, Cottens, Bussy-Chardonney et Reverolle ait lieu pour que la décision définitive soit prise. Il serait préférable de partir sur l'AJEMA vu que tous les enfants sont désormais scolarisés dans le groupement d'Apples.

M. Didier Amez-Droz : Mme Jerjen a quitté la Ferme du Devens et le terrain a été partagé entre les exploitants agricoles de Montricher et le bâtiment est mis en location.

Le parking arrive à bout touchant. Les prochains projets seront la réfection de la grande salle, un préavis suivra prochainement et la création de Street Box aux Genévriers. Dans les projets futurs, il y a éventuellement la rénovation de l'appartement de Chardevaz, ainsi que le changement des chaudières de l'Eglise et de la maison des Régents, qui doivent être changées. Un préavis viendra pour le passage au gaz, vu la proximité des

conduites. Le projet de la création d'une UAPE et de la construction d'appartements sur la parcelle de M. Blanc est toujours en cours.

Pour la prochaine séance du Conseil, M. Gianni Saïtta de l'UCV a été invité pour parler de la péréquation financière.

Il revient sur le refus du préavis et il demande s'il faut voter sur un autre emplacement ou une autre fontaine? Ou nommer une nouvelle commission qui pourrait se pencher sur un projet pour marquer la fin des travaux de la cour d'école?

M. le Président Pierre-André Blanchard demande à la Commission si leur remarque dans le rapport "l'idée d'un point d'eau symbolisant quelque chose pour le village est à envisager" est maintenue et soutenue par 5 conseillers?

M. Yanick Stocker explique que la Commission était contre le projet présenté et pars contre l'idée d'une fontaine.

Personne ne fait de proposition.

6. Propositions individuelles et divers

M. Blaise Arlaud demande s'il serait possible que les sujets qui vont être abordés par la Municipalité lors de la séance, soient mis l'ordre du jour, afin que les Conseillers puissent mieux se préparer et éviter ainsi de nombreuses questions? Il trouve aussi que la création d'un accueil à midi des enfants à Montricher doit être envisagée. Cela éviterait des trajets supplémentaires en bus pour amener les enfants à Bière pour manger et serait moins chère. Cela permettrait aussi de créer des emplois et cela serait un bon argument auprès de l'ASIABE pour maintenir à terme les classes dans notre commune. Il demande donc à la Municipalité d'expliquer les motivations pour ne pas créer une structure d'accueil parascolaire?

M. Didier Amez-Droz explique que pour l'instant il n'y pas de demande pour rester manger à Montricher. Le projet d'un accueil de jour n'est pas abandonné. Par exemple, la salle du Préau est réservée chaque jour à midi au cas où. Et le local dans la maison Marrone au niveau de la cour est toujours à disposition. Pour la parcelle de M. Blanc sur laquelle est prévue la construction d'un immeuble de 9 appartements et d'une UAPE, la LAT a freiné le projet, mais le dossier de mise à l'enquête est prêt et ils attendent un peu avant de le présenter.

M. Cédric Beaud dit que c'est l'ASIABE qui gère les emplacements des structures d'accueil et que pour l'instant il n'y a pas assez de demandes pour Montricher. De plus, les mamans de jour assurent pour l'instant la prise en charge des enfants qui ont besoin de cet accueil. Pour la rentrée d'août, il n'est pas exclu qu'un accueil de midi soit mis en place dans l'appartement du rez-de-chaussée du bâtiment Marrone. Mais pour cela il faut que les gens s'inscrivent quand ils reçoivent les enregistrements! Il faudrait en tous cas 6 ou 8 enfants pour pouvoir ouvrir la structure.

M. Arlaud estime que le système des mamans de jour est fragile. Il suffit qu'une maman de jour arrête du jour au lendemain et il ne sera pas possible de la remplacer tout de suite. C'est pour ça qu'il souhaiterait une structure publique, qui garantit la continuité, évite des trajets coûteux et qui permettrait de garder les classes à Montricher.

M. Cédric Beaud rappelle qu'il est obligatoire de créer des structures d'accueil et l'ASIABE essaie de réfléchir pour que les 13 communes se mettent en conformité avec

l'article 63 de la LAJE. Il estime que Montricher fait partie des sites qui devra avoir une UAPE. Mais pour cela il faut qu'il y ait une forte demande.

M. René Minnig explique que s'il n'y a pas d'inscription, c'est parce que les enclassements ne sont pas encore faits. Et tant que les parents ne savent pas où les enfants vont aller à l'école, ils ne vont pas les inscrire dans une cantine ou l'autre. C'est un problème de timing!

M. Cédric Beaud est conscient de la situation. Il presse la Direction pour avoir ces listes le plus rapidement possible. Il conseille aux parents d'appeler directement la Direction scolaire pour savoir où leurs enfants vont aller, afin de pouvoir s'inscrire pour le parascolaire.

Mme Delphine Lebouleur rajoute que les parents ont déjà reçu le formulaire d'inscription pour les 1P à 8P et que le délai est au 4 juin pour une inscription définitive pour un accueil le matin, à midi ou l'après-midi. Le problème c'est que les lieux d'accueil mentionnés sont Pampigny, Apples, Bière et Chaniaz. Il n'y a pas d'accueil spécifié pour Montricher.

M. Cédric Beaud prend note de la remarque. Il dit également que Montricher est prêt à ouvrir une structure à la rentrée s'il y a suffisamment d'inscrits.

M. Didier Amez-Droz rappelle que l'ouverture d'une UAPE n'est pas une décision municipale, mais cela se décide dans le cadre de l'AJERCO ou de l'AJEMA avec une structure par zone (3 ou 4 villages).

M. Blaise Arlaud revient sur sa première question concernant l'ajout à l'ordre du jour des sujets qui vont être traités par la Municipalité?

M. Didier Amez-Droz répond que les Conseillers sont régulièrement informés de l'évolution des différents dossiers et qu'il n'y a pas besoin de les mettre à l'ordre du jour.

M. Olivier Zbinden souhaite que la Municipalité avise les propriétaires quand des travaux sont effectués aux abords des propriétés, afin que ces derniers puissent éventuellement profiter des entreprises pour faire des travaux chez eux.

M. Didier Amez-Droz répond que ces travaux sont sur des parcelles communales et que cela ne concerne que la Commune. Mais il prend note.

Mme Delphine Lebouleur se renseigne sur la ferme du Devens et sur les frais qui étaient à la charge de la locataire. Qu'en est-il de la convention de 30 ans pour le remboursement, suite à la résiliation du bail?

M. Didier Amez-Droz dit que la situation n'est pas simple, mais qu'une explication sera donnée lors de la séance des Comptes 2017. Il y aura des coûts supplémentaires pour la Commune, mais vu que le bien sera loué plus cher, cela va compenser en partie.

M. Yanick Stocker demande des nouvelles sur un local à la déchetterie pour des objets encore utilisables et qui pourraient servir à quelqu'un?

M. Caroly Schopfer dit que les employés communaux récupèrent déjà des objets comme les vélos, par exemple et les mettent de côté.

M. Olivier Chenuz demande s'il est tout de même permis de déposer les sacs poubelles dans les containers vers la voirie, malgré le panneau "seulement pour les vacances".

Tout le monde le fait. Pourquoi ne pas enlever le panneau, ou prévoir un endroit à la déchetterie pour y déposer les sacs.

M. Caroly Schopfer répond que le plus simple est d'enlever le panneau. A la déchetterie, le risque est que les gens viennent en dehors des heures d'ouverture et laissent leurs poubelles dehors.

M. Philippe Gurtner se renseigne sur le fait que les nouveaux habitants qui vont s'inscrire à la Commune doivent payer un émolument de Fr. 5.-. Il se demande à quoi cela correspond et s'il est pertinent de garder cet encaissement, au vu des finances de la Commune?

M. Didier Amez-Droz va regarder avec la préposée et voir si c'est une obligation de l'encaisser.

7. Communications du Président du Conseil

Le mercredi 27 juin 2018 à 19h30 aura lieu un souper fondue au Mont-Tendre. Il faudra s'inscrire auprès de la secrétaire.

La présentation du Parc Jura Vaudois prévue pour le 28 juin a été déplacée en raison de la venue de M. Gianni Saïtta de l'UCV pour parler de la péréquation financière. Le parc viendra avant la séance du mois de septembre pour nous présenter ses activités.

La prochaine séance du jeudi 28 juin 2018 aura lieu à **19h30**.

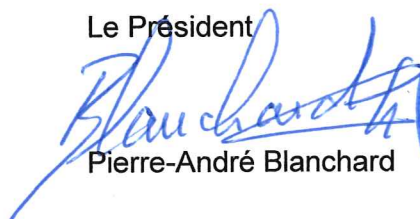
M. le Président relit le serment prêté par les conseillers et auquel ils ont tous répondu "je le promets" et demande de respecter ces promesses.

Pour les scrutateurs, il y a des votations le dimanche 10 juin 2018.

M. Pierre-André Blanchard invite les conseillers à prendre le verre de l'amitié à l'Auberge des 2 sapins.

La séance est close à 21h50.

Le Président


Pierre-André Blanchard



La Secrétaire


Sandrine Haenni